

Migrants au Maroc

L'impossible refuge ?

Les réfugiés en sit-in devant le siège du HCR à Rabat en juin 2009.

Migration. Sans le prévoir vraiment, le Maroc est en train devenir une terre de refuge pour les migrants subsahariens. Enquête sur et douloureuse mutation qui commence... à peine.

SALAHEDDINE LEMAIZI

Théâtre, fête et beau discours d'un côté, boycott, colère et communiqué virulent de l'autre. Ainsi se résument les festivités marquant la Journée mondiale des réfugiés au Maroc. Pourtant, tout a été prévu pour que du 18 au 25 juin les événements se passent sans grabuges et faire oublier les tristes événements de l'an dernier.

Black nights à Rabat

Samedi 28 juin 2009, il est minuit passé de trente minutes, le paisible quartier Hassan qui abrite le siège du Haut commissariat aux réfugiés (HCR) est encerclé par la police. Une heure après, une centaine de réfugiés sont dispersés manu militari. Ils

tenaient un sit-in devant le siège de l'organisation onusienne depuis dix jours. Ces réfugiés réclament leur réinstallation dans un pays tiers, étant donné qu'ils n'ont droit au Maroc ni à une carte de séjour et de facto ni au droit de travail, de santé et de logement.

Le 2 juillet de la même année, l'ultime réunion entre les réfugiés et Johannes van der Klaauw, le représentant du HCR au Maroc, se solde par un échec. Nouvelle intervention des forces de l'ordre qui arrêtent cinq réfugiés. L'un des chefs d'accusation c'est «séjour irrégulier». «Considérer les cinq inculpés comme "illégaux" au Maroc, est en totale contradiction avec les obligations

du Maroc au regard de la Convention de Genève de 1951», remarque le Groupe anti-raciste d'accompagnement et de défense des étrangers et migrants (GADEM). Ce feuilleton surréaliste se termine le 27 juillet 2009, après un mois de

«Cette pièce de théâtre est une preuve que les réfugiés essaient de s'insérer dans la société marocaine en apprenant la darija».

procès-événement qui a tenu en haleine les «blacks» de Rabat. Le verdict tombe : «séjour irrégulier», un mois de prison ferme et une amende de 500 DH. Les réfugiés crient victoire tout de même, car la Justice



Younes Foudil

reconnaît indirectement que le Maroc ne reconnaît pas le statut de réfugié et légitime, selon eux, leur demande pour un transfert vers un pays tiers.

Quand le théâtre divise

Vendredi 25 juin 2010, le HCR présente, en collaboration avec le Conseil consultatif des droits de l'homme (CCDH), la pièce de théâtre «Retrouver un chez soi». Un moment de culture pour dépasser les malentendus entre les protagonistes dans ce dossier, «une preuve que les réfugiés essaient de s'insérer dans la société marocaine en apprenant la langue locale, la darija», plaide J. Van der Klaauw, le représentant du HCR au Maroc. Les représentants des 803 réfugiés ne prendront part à cette manifestation. Le même jour, le collectif des réfugiés au Maroc publie un communiqué, où on peut lire : «jamais on a pu exposer les vrais problèmes auprès des différentes personna-

lités locales et internationales lors des rencontres officielles que le chef de mission du HCR organise. Ces personnes ne connaissent pas vraiment la situation des réfugiés».

Le boycott de la pièce au CCDH était un remake de celui organisé par les réfugiés lors de la première de la pièce «Les hirondelles», présentée en ouverture de l'événement afro de l'année, le festival Rabat Africa qui est à sa 4e édition. Rachid Badouli, le directeur du festival et secrétaire général de la Fondation Orient-Occident (FOO), organisatrice de l'événement, parle plutôt d'un malentendu. «La pièce n'a pas été financée par le HCR et elle ne s'adresse pas qu'aux réfugiés, mais à l'ensemble des migrants. D'ailleurs sur les 350 invités on a tenu à avoir une vingtaine d'entre eux», précise-t-il.

Chaque soir du festival, 3000 personnes venues des quartiers Takadoum et Yacoub Mansour assistaient aux soirées africaine proposées par la FOO. La réussite de ce rendez-vous interculturel sera perturbée par l'annulation de la table ronde, «La question des réfugiés au Maroc aujourd'hui». «Manque de communication entre le HCR et les réfugiés», explique R. Badouli de la FOO. «Le HCR voulait choisir pour nous nos intervenants, ce qu'on a refusé», assure Pau-

lin Kuanzambi, du Collectif des Réfugiés au Maroc.

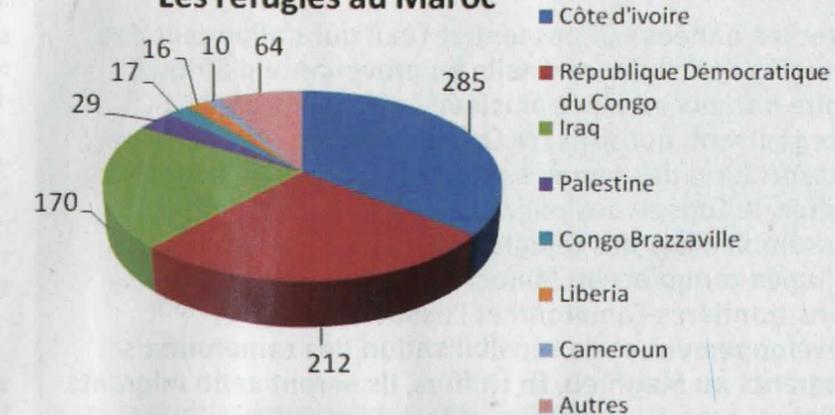
Les couacs qui ont marqué cette «Semaine Africa» révèlent à quel point les relations sont tendues entre le HCR et les réfugiés, et ces derniers et les autorités marocaines. Un an après le sit-in devant le HCR, les réfugiés reprochent à l'organisation onusienne son «immobilisme». «Le HCR a pour mission de protéger les réfugiés et trouver une solution durable pour eux. Il ne doit pas faire le jeu de l'Eu-

Le HCR a pour mission de protéger les réfugiés et trouver une solution durable pour eux. Il ne doit pas faire le jeu de l'Europe

rope», rappelle P. Kuanzambi, réfugié angolais arrivé au Maroc en 2003. «On n'est pas intégré au Maroc, car l'intégration passe par l'emploi, chose impossible sans carte de séjour», ajoute-il.

Dommages collatéraux de cette situation, la précarité extrême qui frappe les réfugiés et les formations de la FOO. «Comme on n'a pas le droit de travailler, les formations de la Fondation, financées par le HCR, ne servent pratiquement à rien», constate le réfugié angolais. «Devant l'absence de possibilités d'emploi, on a dû arrêter la formation dans les métiers des centres

Les réfugiés au Maroc





En absence de carte de séjour, le travail informel est le seul moyen de subsistance pour les réfugiés.

«Comme d'autres pays qui se retrouvent dans la même situation, le Maroc est mal à l'aise. C'est sûr que la façon dont la pression s'exerce sur le pays de la part de l'EU n'est pas correcte et n'arrange pas les choses».

Panorama des réfugiés

Avec les années qui passent et l'exil qui s'allongent, les réfugiés demandeurs d'asile en provenance d'Afrique noire ont mis en place plusieurs structures, où ils s'organisent, qui sont : le Collectif des réfugiés au Maroc, l'association des femmes migrantes, Horizons migrants Maroc, le Conseil des migrants subsahariens, le rassemblement des réfugiés ivoiriens, l'association des réfugiés congolais au Maroc, l'association des réfugiés sans frontières-Cameroun et l'association de développement et de sensibilisation des camerounais migrants au Maghreb. En chiffres, ils seront 2000 migrants à Rabat, 2700 à Casablanca et le même chiffre à Oujda.

d'appels», regrette R. Badouli de la FOO. La seule formation utile, c'est l'apprentissage de la Darija, car elle facilite le vivre ensemble et des possibilités de travail informel.

Pour le moment, les réfugiés demandent au gouvernement de «respecter la convention de Genève et d'octroyer des cartes de séjour pour les 842 réfugiés reconnus par le HCR». La satisfaction de cette revendication n'est pas à l'ordre du jour. La cause ? Le Maroc ne dispose pas d'un cadre juridique et institutionnel pour la protection des réfugiés.

Après l'arrêt des activités du Bureau réfugiés et des apatrides (BRA), relevant de la tutelle du Ministère des affaires étrangères et de la coopération en 2004, le Maroc n'a plus une instance pour traiter les demandes d'asile. 2005 sera marquée par l'installation d'une représentation élargie du HCR, qui se limitait avant à une représentation symbolique et au suivi des dossiers 272 réfugiés reconnus par le bureau onusien et par le BRA.

L'UE sous-traite la «misère du monde»

Un tournant qui correspond à la nouvelle donne migratoire et sa gestion. Pour Lucile Daumas, membre du Réseau du Manifeste euroafricain Migrations, droits fondamentaux et liberté de circulation (un collectif d'associations des deux rives de la Méditerranée), l'arrivée en force du HCR au Maroc répond à une requête de l'UE. «Le bureau s'est créé à la demande de l'UE et non pas du pays hôte. Il est financé par les 27. Donc, le HCR défend les intérêts européens plus que les réfugiés», argumente-t-elle. L'analyse de cette militante des droits des migrants est confortée par celle de Mohammed Charef, chercheur à l'Observatoire régional des migrations d'Agadir (ORMES). «Cette résurrection [du HCR] coïncide avec l'adoption par l'UE du "Programme de la Haye" en novembre 2004. Etabli pour 2004-2009, il reformule les propositions

initiales des politiques dites d'externalisation de l'asile», décrypte ce chercheur. Le mot est lâché : externalisation. «L'Europe demande aux pays qui sont sur son pourtour, sur l'Est et sur le Sud, de le relayer pour rendre étanche ses frontières. La surveillance des frontières ne se fait plus en Espagne ou France, mais elle se fait désormais en Afrique du Nord et en Europe de l'Est», explique L. Daumas.

Le HCR, pour sa part, juge «nécessaire» la collaboration avec l'UE. «L'Europe verrouille ses frontières. Elle doit assumer sa part de responsabilité, car ces réfugiés étaient en route vers l'Europe et ils se retrouvent coincés dans la frontière Sud», réplique J. Van der Klaauw, le représentant du HCR. Et pour ce faire, l'UE et le Maroc signent le «Plan indicatif national pour le Maroc» sur l'asile-migration. L'objectif est d'amener le Maroc à accepter l'application des accords bilatéraux de réadmission et imposer des visas aux ressortissants des pays subsahariens. «De ce fait, le Maroc se trouve dans l'obligation de mettre en place toute une politique migratoire», insiste M. Charef. Ainsi, il y a eu l'adoption de la loi n°02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers et l'installation d'une représentation de l'OIM et du HCR. Ceci est le résultat d'un processus qui remonte au début des années 90.

J'y suis, j'y reste ?

Depuis 2005, il y a eu les tristes événements de Sebta et Melilla de l'automne 2005 et leur gestion catastrophique pour l'image du Maroc. Il y a eu aussi les rafles, la reconnaissance du HCR par le Maroc, le fameux colloque du CCDH en 2008 sur la question. Et aujourd'hui ? «Comme d'autres pays qui se retrouvent dans la même situation, le Maroc est mal à l'aise et traîne des pieds dans ce dossier. C'est sûr que la façon dont la pression s'exerce sur le pays de la part de l'EU n'est pas correcte et n'arrange pas les choses», estime L. Daumas. Selon elle, le Maroc a fait quelques petits pas tout

de même. «Avant, quand les réfugiés présentaient leurs cartes à la police, elles étaient déchirées. Au moment des rafles, les réfugiés comme les clandestins étaient expulsés par la frontière. Aujourd'hui, un tri se fait dans les commissariats». Une avancée que salue le chef du HCR au Maroc et qui demande que le pays se dote d'un cadre légal pour les réfugiés.

«On a soumis à la demande du gouvernement marocain un projet de futur cadre juridique. Le dialogue continue avec l'Etat, mais il n'a pas encore tranché pour plusieurs raisons», reconnaît J. Van der Klaauw. «Le Royaume est réticent à absorber tous les réfugiés. Pourtant, ils sont capables de se prendre en main, si on leur donne cette chance», signale le responsable onusien. Côté marocain, rien ne filtre sur ce fameux cadre juridique. «Un processus de concertation avec les départements concernés est en cours», confie Hiba Maâlainine, secrétaire général du

CCDH. «On ne prépare pas un cadre juridique, ni même une ébauche», tempère le responsable marocain. En attendant, entre racisme, inter-culturalité et ghettoïsation, les réfu-

«On est train de reproduire ce qui s'est passé dans les années soixante en France. Donc, les migrants ne sont pas en train de voler du travail à personne».

giés subsahariens à Oujda, Rabat ou Casablanca survivent par l'informel. À Takadoum, quartier populaire de Rabat, 80% de la main-d'œuvre de deux entreprises de fabrication de matériaux de construction sont des migrants d'Afrique noire. «Les Marocains du quartier ne veulent plus de ces boulots. On est train de reproduire ce qui s'est passé dans les années soixante en France. Donc, les migrants ne sont pas en train de voler du travail à personne», prévient R. Badouri, de la Fondation Orient-Occident.



L'exil s'allonge et des générations naissent sur en terre marocaine.